



Loisir et Sport
Lanaudière

Règlements du concours «Arrête-toi pour bouger!»



Description du concours

Le concours «Arrête-toi pour bouger!» est organisé par Loisir et Sport Lanaudière dans le cadre de la Journée nationale du sport et de l'activité physique (JNSAP). Ce concours a pour but d'encourager la réalisation de sport et d'activités physiques dans la région de Lanaudière.

Admissibilité

Le concours s'adresse à tous les organismes, municipalités, établissements scolaires, centres de la petite enfance et entreprises de la région de Lanaudière.

Conditions de participation

Pour l'édition 2019 qui aura lieu le jeudi 2 mai, Loisir et Sport Lanaudière vous propose d'aller profiter du beau temps, de vous équiper de podomètres, de faire une promenade et de compiler tous les pas et les kilomètres parcourus de votre équipe! L'objectif de Loisir et Sport Lanaudière est que le total des kilomètres parcourus par tous les organismes soit de 708 km, ce qui représente approximativement le périmètre de Lanaudière.

Toutefois, si vous désirez faire une autre activité physique, votre groupe sera également admissible, cependant, si durant votre activité, il est possible de porter un podomètre afin de recueillir le nombre de pas et la distance parcourue, alors portez-en un afin de réussir l'objectif fixé par Loisir et Sport Lanaudière.

Par activité physique, Loisir et Sport Lanaudière fait référence à toute forme d'activités qui met le corps en mouvement et qui entraîne une dépense d'énergie. Les sports, les loisirs physiquement actifs, le plein air et le transport actif sont donc tous considérés comme des activités physiques admissibles.

Les conditions de participation sont les suivantes :

- L'activité doit avoir lieu entre le 2 et le 6 mai
- L'activité organisée ne doit pas être une activité courante
- L'activité peut être offerte à toute la population ou simplement à un groupe spécifique
- L'organisme doit assumer la promotion et la réalisation de son activité
- L'organisateur doit être âgé de 18 ans et plus
- Remplir le formulaire de réalisation de l'activité et nous le faire parvenir avant le 17 mai
- Nous faire parvenir des photos de l'activité avant le 17 mai

Tirage et attribution des prix

Dans le cadre de la Journée nationale du sport et de l'activité physique, un tirage de 10x bourses de 350\$ sera effectué parmi les organismes qui auront organisé une activité et qui respecteront les conditions de participation. Le tirage et le dévoilement des gagnants se dérouleront le 23 mai. Les

gagnants seront annoncés sur le site Internet ainsi que sur la page Facebook de Loisir et Sport Lanaudière.

Réclamation des prix

Loisir et Sport Lanaudière entrera en contact avec les gagnants dans les jours suivant le tirage. Dans le cas où les gagnants seraient injoignables, ils ont 10 jours afin de prendre contact avec Loisir et Sport Lanaudière. Si les gagnants ne respectent pas le délai de 10 jours, Loisir et Sport Lanaudière effectuera une pige aléatoire parmi les autres organismes admissibles afin d'avoir un gagnant pour chacune des 10x bourses.

Conditions générales et autorisation

- Les inscriptions seront vérifiées par Loisir et Sport Lanaudière et ceux-ci se réservent le droit de disqualifier un organisme ou une personne qui ne respecte pas les conditions de participation.
- En prenant part au concours, les participants acceptent de dégager de toutes responsabilités Loisir et Sport Lanaudière de tout dommage qu'ils pourraient subir en participant à une activité physique dans le cadre du concours.
- En participant au concours, tout organisme gagnant autorise Loisir et Sport Lanaudière à utiliser le nom de l'organisme ainsi que les photographies prises dans le cadre de leur activité, à des fins publicitaires ou à toute autre fin jugée pertinente.

Date limite pour envoyer vos formulaires de réalisation et vos photos au frichard@loisir-lanaudiere.qc.ca : 17 mai.

Le tirage des 10 bourses aura lieu le 23 mai.

Pour obtenir plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel frichard@loisir-lanaudiere.qc.ca ou par téléphone au (450) 588-4443 poste 132.

Québec 

